



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULANT POUR FOURNIR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE A
LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU
MECANISME DE GARANTIE**

PROJET REGIONAL D'ACCES A L'ELECTRICITE HORS RESEAU (ROGEAP)

Octobre 2025

1. CONTEXTE

Le Projet Régional d'accès à l'électricité Hors Réseau (ROGEAP) financé par la Banque mondiale et ses partenaires vise à accroître l'accès aux services d'électricité durables pour les ménages, les entreprises et dans certains cas, les établissements publics de santé et d'éducation dans le cadre d'un programme pilote qui couvre 19 pays en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale.

Si l'Afrique subsaharienne souffre d'un manque d'accès à des services d'électricité fiables, ce déficit est plus prononcé dans la région de l'Afrique Occidentale et Centrale. En outre, l'accès des ménages à l'électricité varie considérablement entre les zones urbaines et rurales.

Sur une population plus de 406 millions de personnes dans les 19 pays du projet, on estime que plus de 208 millions d'habitants n'ont pas accès à l'électricité, dont environ 70 % vivent dans des zones rurales. Sur la base de l'évaluation du marché hors réseau de 2018, le taux moyen d'électrification rurale se situait autour de 18 %, tandis que celui de huit pays - Burkina Faso, Tchad, RCA, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mauritanie et Niger reste toujours faible.

L'amélioration de l'accès à l'énergie, en particulier pour les groupes marginalisés et défavorisés et les régions en retard, est essentielle pour parvenir à un développement durable et inclusif et réduire la pauvreté. Les systèmes solaires autonomes représentent un marché potentiel important en Afrique occidentale et centrale. Actuellement, moins de 3 % de la région est desservie par des systèmes solaires autonomes, soit l'équivalent d'environ 5 millions de consommateurs. L'évaluation du marché réalisée en 2018 a identifié qu'environ 31 millions de ménages pourraient être électrifiés à l'aide de systèmes solaires autonomes en Afrique occidentale et centrale. La valeur potentielle du marché solaire domestique est estimée à environ 6,6 milliards de dollars US. L'évaluation a également identifié environ 800 000 établissements d'enseignement et de soins de santé qui pourraient être électrifiés avec des systèmes solaires autonomes, avec une estimation d'investissement de 1,5 milliard de dollars US.

L'adoption des systèmes solaires autonomes en Afrique occidentale et centrale se heurte à plusieurs obstacles du côté de l'offre. Ces obstacles découlent de l'impression que le marché de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est fragmenté parce que de nombreux pays ont des communautés réduites avec des populations dispersées; le manque de politiques et d'environnements réglementaires appropriés; l'absence d'écosystèmes de soutien pour l'industrie solaire; un accès limité au financement ; et le manque d'informations claires sur la demande et les segments de clientèle. En outre, la région n'a pas encore bénéficié de manière significative des technologies solaires photovoltaïques (PV) innovantes et des modèles commerciaux viables, tels que le système PAYGO (Paiement à la carte), par rapport à l'Afrique de l'Est. La promotion de l'électrification à l'aide de systèmes solaires autonomes nécessite une approche régionale harmonisée. Il s'agit d'établir un écosystème favorable aux entreprises afin d'attirer les investissements du secteur privé pour fournir de l'électricité aux personnes non connectées au réseau, y compris les ménages dirigés par des femmes, de manière décentralisée.

Les projets financés par la Banque mondiale dans la région Afrique avec des composantes solaires autonomes ont adopté une approche basée sur le marché, mise en œuvre par le secteur privé, pour fournir un accès à l'électricité aux populations.

Le ROGEAP comporte deux composantes principales : **La composante 1** se concentre sur **le développement d'un marché régional** en établissant un environnement commercial favorable et en fournissant un soutien au renforcement des capacités techniques et financières aux entrepreneurs solaires dans 19 pays du projet. **La composante 2** vise à **faciliter l'accès au financement pour les entreprises de systèmes solaires autonomes par le biais d'une ligne de crédit et la mise en place d'un mécanisme de garantie pour les institutions financières nationales (IFN) éligibles.**

La CEDEAO est l'agence d'exécution de la composante 1, tandis que la **Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)** sera l'agence d'exécution de la composante 2.

A cet effet, dans le cadre de la composante 2, la BOAD a signé des conventions avec la Banque mondiale pour déployer à la fois une ligne de crédit pour le secteur solaire auprès des Institutions Financières Nationales (IFN) dans les pays éligibles, ainsi que deux facilités de garanties pour faciliter le déploiement de ladite ligne de crédit (Facilité de garantie du Fonds des Technologies Propres et Facilité de Garantie Compact with Africa). Ces deux facilités de garantie permettent d'assurer la couverture partielle (75% maximum) des éventuelles pertes financières encourues par les IFN bénéficiaires de la ligne de crédit dans l'octroi de prêts aux bénéficiaires.

Les informations relatives aux différentes conventions signées entre la BOAD et la Banque mondiale sont données dans les tableaux ci-après.

- **Convention de Crédit IDA – Ligne de crédit**

Crédit IDA No.	63970
Date d'entrée en vigueur	16/03/2021
Date de clôture	30/06/2026
Montant	121 900 000 Euros
Pays éligibles	Bénin, Burkina Faso, Tchad, République Centrafricaine, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Nigeria, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

- **Convention de subvention CTF (Clean Technology Fund) - Facilité de garantie #1**

Don TF No	B0302
Date d'entrée en vigueur	16/03/2021
Date de clôture	31/12/2030
Montant	67 200 000 USD
Pays éligibles	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sierra Leone.

- **Convention de subvention CwA (Compact with Africa) - Facilité de garantie #2**

Montant	6 000 000 USD
Date d'entrée en vigueur	Date d'approbation par la Banque mondiale
Date de clôture	30/06/2026
Bénéficiaires	Institutions financières bénéficiaires de la ligne de refinancement IDA.
Pays éligibles	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger, Sénégal et Togo.
Type de Risque couvert et niveau de couverture	Tout crédit impayé, éligible au ROGEAP, à hauteur de 75% maximum, du montant en capital.
Facturation	La ressource du CwA est une subvention pour les IFN. Toutefois, la BOAD a la latitude de prélever une commission pour la gestion de la Facilité.
Gestion des fonds	Les ressources sont logées à la Banque mondiale qui effectuera directement les paiements aux institutions financières, en cas d'appel validé par la BOAD et la Banque mondiale.

Dans ce contexte, les présents termes de référence sont rédigés pour recruter un assistant technique (consultant) spécialiste du déploiement de facilités de garantie (Expert en garantie financière de crédits bancaires) pour appuyer la BOAD.

2. OBJECTIF

L'objectif principal des présents TdRs est de recruter un Expert spécialiste en garantie financière de crédits bancaires pour assister la Banque Ouest Africaine de Développement dans la mise en œuvre des mécanismes des facilités de garantie CTF et CwA, dans les pays éligibles afin de faciliter la consommation de la ligne de crédit IDA.

Il s'agira spécifiquement de :

- Elaborer un manuel/guide pour le déploiement des facilités des garanties par la BOAD ;
- Elaborer les modèles des documents contractuels (ex : accord de garantie entre la BOAD et les IFN) ;
- Former les cadres de la BOAD sur les manuel et les documents contractuels développés pour le déploiement des facilités des garanties ;
- Procéder à la rélecture et mise à jour du Manuel d'Opération du Projet (POM) en intégrant les schémas et mécanismes de mise en œuvre des facilités de garanties développés.

3. ETENDUE DE LA MISSION / TACHES A ACCOMPLIR

Dans le cadre de la mission demandée, le Consultant doit faire preuve de diligence raisonnable tant dans le renforcement des capacités de l'équipe de la BOAD, que dans l'apprêt de la documentation opérationnelle, pour faciliter la mise en œuvre des facilités de garantie par la BOAD.

Le consultant doit mener au minimum, les actions suivantes :

- Proposer un mode de garantie (individuelle, portefeuille) approprié pour la BOAD et les institutions financières nationales (IFN), dans le contexte du ROGEAP ;
- Elaboration d'un manuel / guide de procédures pour les facilités de garantie. Ce manuel doit couvrir au minimum les aspects clés suivants :

- Traitement des demandes d'accès à la facilité de garantie de la part des IFN ;
 - Les limites d'exposition maximales et la durée des facilités de garantie, ainsi que les autres conditions, notamment les critères d'éligibilité, les procédures de demande de couverture par sous-prêt et de réclamation de garantie ;
 - Négociation et signature des accords de de garantie avec les IFN ;
 - Fixation des frais de garantie (montants à déterminer par la BOAD) ;
 - Processus d'approbation des garanties pour les sous-prêts octroyés par les IFN ;
 - Modalités de réclamation de la garantie par les IFN ;
 - Procédure de paiement des demandes de garantie ;
 - Procédure de recouvrement des pertes sur sous-prêts par les IFN ;
 - Dotation en personnel de la BOAD et besoins d'assistance technique, le cas échéant.
- iii. Elaboration des documents contractuels, notamment le Modèle d'accord de garantie.
 - iv. Mettre à jour le Manuel d'Opération du Projet (POM) en intégrant le mécanisme de dépolement des facilités de garanties développé ;
 - v. Formation du personnel de la BOAD sur la mise en œuvre des facilités de garantie ;
 - vi. Assistance technique à moyen et long terme pour la mise en œuvre des facilités de garantie.

4. DEROULEMENT DE LA MISSION

Dans le cadre de sa mission, le l'Expert disposera de toute la documentation disponible sur l'opération et de toute autre information jugée nécessaire pour la mise en œuvre des présents termes de référence.

Tâches	Livrable	Nombre de jours estimatif	Délais à partir du début de mission
1. Structuration et design de la garantie	Note conceptuelle	10 jours	1 mois
2. Elaboration d'un manuel de procédures de mise en œuvre des garanties	Manuel et documents contractuels	30 jours	3 mois
3. Mise à jour du Manuel d'Opération du Projet (POM)	POM mis à jour	3 jours	3,5 mois
4. Formation du personnel de la BOAD	Support de formation et compte-rendu de formation	10 jours	4 mois
5. Assistance technique et coaching à moyen terme	N/A	70 jours	Entre le 4 ^{ème} mois et la fin du contrat

Le nombre d'homme-jours total assigné est de 123 sur une durée de 12 mois.

Chaque tâche fera l'objet d'une revue des différentes parties prenantes (BOAD, ECOWAS, PFM le cas échéant, et Banque mondiale) dont les commentaires devront être pris en compte avant de passer à la tâche suivante.

La mission sera au temps passé.

5. PROFIL DU CONSULTANT

- Le Consultant, personne physique, doit être titulaire d'un Master 2 en sciences économiques, finances, etc. ou équivalent (Bac + 5 ans) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle générale d'au moins 10 ans dans le domaine des finances et d'au moins 4 ans dans des garanties financières ;
- Justifier d'au moins deux expériences dans l'accompagnement dans la mise en oeuvre de garanties financières ;
- Justifier d'au moins deux expériences dans l'élaboration des procédures de garanties financières ;
- Justifier d'au moins d'une expérience dans le renforcement des capacités ;
- Avoir une connaissance des zones d'intervention du ROGEAP ;
- Avoir une bonne maîtrise du français (oral et écrit). La connaissance de l'anglais sera un atout ;
- Avoir une maîtrise des outils informatiques, notamment Word et Excel;
- La connaissance du secteur de l'énergie et particulièrement du hors réseau photovoltaïque sera un atout.

6. FACILITE / CONTREPARTIE BOAD

Au sein de la BOAD, le Consultant travaillera en étroite collaboration avec le Domaine des Institutions Financières.

La BOAD mettra à la disposition du Consultant les documents de base nécessaires pour sa mission.

Le Consultant pourra également être consulté de façon ponctuelle à l'issue de sa mission relativement à des sujets de sa compétence qui entrent dans le champ de la prestation effectuée au titre du Projet.